

AMÉNAGEMENT « COEUR DU VILLAGE »

L'aménagement de la Place Mère Eglise est engagé : après l'appel d'offres qui nous a permis de signer avec l'entreprise CESTE, les premiers plans vont être étudiés et précisés, les subventions sollicitées. Les travaux seront programmés de façon à être achevés lors du 2ème semestre 2018. Nous sommes assistés dans ce projet par l'Agence Moselle Technique (MATEC).

Le projet d'aménagement définitif vous sera présenté dès qu'il aura été arrêté.

ATELIER TECHNIQUE

La commune a engagé une réhabilitation de l'espace Blockhaus afin d'y installer l'atelier technique. Aujourd'hui l'espace modulaire est achevé. En 2016, les travaux prévus n'ont pu être réalisés car la commune est dans l'impossibilité de démarrer les travaux tant que les réponses pour les subventions n'ont pas été fournies. Aujourd'hui, il est prévu que les travaux reprennent dès le mois de janvier 2017.

A.L.E.C.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat apporte une compétence technique « énergie », Elle accompagne des projets de maîtrise de l'énergie, de réduction des consommations et des dépenses d'énergie

➤ Phase 1 : MISSION DE BASE : réalisée à Pouilly en 2016 financée par Metz Métropole.

État des lieux énergétiques de la commune et Suivi annuel des consommations énergie et eau :  
Mesure des efforts consentis, Dérives de consommation

Moyennes Lorraine *	Pouilly	COMPARAISONS RÉGIONALES
26 160	18 721	€ <sub>TTC</sub> /an : C'est la <b>facture d'énergie</b> annuelle (en 2015 pour Pouilly)
7,1	6,3	% : C'est le poids de l'énergie dans le <b>budget de fonctionnement</b> de la commune
40	28,6	€ <sub>TTC</sub> /hab : C'est le coût énergétique des installations communales par habitant
290	145	MWh <sub>EF</sub> /an : C'est la <b>consommation d'énergie finale</b> (cf. glossaire) de la commune (en 2015 pour Pouilly)
443	222	kWh <sub>EF</sub> /hab : C'est le ratio des <b>consommations</b> énergétiques du patrimoine communal <b>par habitant</b>
150	101	kWh <sub>EF</sub> /m <sup>2</sup> : C'est le ratio des <b>consommations</b> énergétiques des bâtiments communaux <b>par unité de surface</b>
160	176	gCO <sub>2</sub> /kWh : C'est la quantité de CO <sub>2</sub> émise par kWh consommé, soit une émission de <b>26 tCO<sub>2</sub></b> en 2015

➤ Phase 2 : MISSION APRÈS DIAGNOSTIC :

Patrimoine bâti.

À court terme :

- Mairie : Suppression des compteurs d'électricité et de gaz du 1er étage. Mise en place d'une programmation adaptée à l'utilisation du bâtiment. Vérification et optimisation (si besoin) de l'abonnement électrique.
- Hall des sports : mettre en place une programmation du chauffage par zone adaptée à l'utilisation du bâtiment. Vérification et optimisation (si besoin) de l'abonnement électrique.